

925

Candidate's Campaign Deficit and Loan Status
Bilan du déficit et des prêts d'un candidat


A candidate who reported a deficit and/or a loan on a candidacy period financial statement (Form 922) must complete and file this form with the Chief Electoral Officer not later than 30 days after the end of each calendar year until the campaign deficit has been eliminated and/or the loan balance has been reduced to \$250 or less.
 [s.68 (2) and s.44.2 (2) The Elections Finances Act]

Le candidat qui déclare un déficit ou un prêt sur les états financiers de sa période de candidature (formule 922) est tenu de remplir la présente formule et de la déposer auprès du directeur général des élections au plus tard 30 jours après la fin de chaque année civile tant que le déficit n'a pas été éliminé ou que le solde des prêts n'a pas été porté à 250 \$ ou moins.
 [paragr. 68(2) et 44.2(2) de la Loi sur le financement des campagnes électorales]

For the Calendar Year Ending December 31,/Pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2004
 Year/Année

Name of Candidate/Nom du candidat <u>Gerard J. Jennissen</u>		
Address/Adresse <u>Box 234, Cranberry Portage, MB</u>		
Telephone/Téléphone		
Res. 204 472-3597 Résidence	Bus. 204 687-3367 Bureau	Fax 204-687-3398 Télécopieur
Electoral Division Circonscription électorale <u>Flin Flou</u>	Political Party Affiliation Appartenance politique <u>NDP</u>	Year of election or by-election Année de l'élection ou de l'élection partielle <u>2003</u>
E-mail/Courriel <u>gjennissen@mts.net</u>		

This form must be completed when a candidacy period financial statement (Form 922) reports liabilities (i.e. reports loans, bank overdraft, unpaid amounts)

Were the liabilities (i.e. loans, bank overdraft, unpaid amounts) reported on Form 922 reduced or eliminated in this calendar year?
 La présente formule doit être remplie lorsque les états financiers de la période de candidature (formule 922) indiquent des éléments de passif (c'est-à-dire des prêts, des découverts bancaires ou des montants impayés).

Les éléments de passif indiqués sur la formule 922 ont-ils été réduits ou éliminés au cours de la présente année civile?

- No** (The amounts owing as reported on Form 922 have not been reduced or eliminated)
Non (Les montants en souffrance déclarés sur la formule 922 n'ont pas été réduits ni éliminés.)
- Yes** (Complete all information on page 2)
Oui (Fournissez tous les renseignements demandés à la page 2.)

DECLARATION/DÉCLARATION

I, the undersigned candidate, declare that the information provided on pages 1 and 2 of this return is correct.
 Je soussigné, candidat, déclare que les renseignements fournis aux pages 1 et 2 du présent bilan sont exacts.

G.J.
 Signature of Candidate/Signature du candidat

Jan. 23, 2005
 Date

